

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-5

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2019-5

Mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat/Région 2015-2020 - Convention particulière relative à la création du Pôle Naval - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2015/0695 du 30 octobre 2015, le Conseil métropolitain a adopté le « contrat territorial de Bordeaux Métropole, entre l'Etat, la Région et Bordeaux Métropole en application du Contrat plan Etat-Région (CPER) Aquitaine 2015- 2020 ».

Ce contrat avait pour objet de contractualiser les engagements respectifs de l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole dans le financement et la mise en œuvre de mesures et actions fixées pour une durée de 6 ans. Ce contrat repose sur 6 grands programmes portant sur la mobilité multimodale, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, la transition écologique et énergétique...

Il prévoit également un programme dit « volet territorial » destiné à accompagner l'attractivité de la Métropole composé de plusieurs sous-programmes, parmi lesquels le programme 6.2.3. dédié au soutien au développement des activités industrielles navales du Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) et de la filière croisières maritimes. D'un montant global des trois signataires de 6,600 M€, les engagements de Bordeaux Métropole ont été adoptés en 2015 à hauteur de 2,200 M€.

Projets	Crédits Etat	Crédits Région	Part Autres financeurs Organismes/ Opérateurs	Part Autres financeurs Collectivités locales	Crédits européens
Objectif 1 - Mobilité multimodale 1.2.4.1. Accessibilité ferroviaire du GPMB : restructuration de la voie ferroviaire du Bec d'Ambès	6	6	En cours de négociation (Sncf Réseau)	2	-
Objectif 1 - Mobilité multimodale 1.3 Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du GPMB	14,2	9	18,13 (port de Bordeaux)	5,9	1,55
Augmenter la capacité d'accueil des navires 1.3.1.1 Approfondissement du chenal	8,42	-	3,58	-	-
Développer les activités industrielles 1.3.2.1 Modernisation et extension des installations portuaires pour les sites d'Ambès, Bassens et Grattequina	2,9	4,35	6,8	1,55	-
Développer la filière conteneurs 1.3.3.1 Projet de TCSO	2,6	3,45	3,8	3,85	1,3
Mener des études prospectives 1.3.4.1 Etudes pour programmation ultérieure	0,1	0,5	1,15	0,5	0,25
Faire connaître et valoriser le port de Bordeaux 1.3.5.1 Actions commerciales	-	0,7	2,8	-	-
Objectif 6 - Volet territorial 6.2.3. Garantir une métropole attractive en termes d'emploi et d'économie	2,2	2,2	-	2,2	-
6.2.3.1 Soutien au développement des activités industrielles navales du GPMB	2,2	2,2	-	2,2	-
6.2.3.2 Soutien au développement de la filière croisières maritimes					
Objectif 6 - Volet territorial Expérimentation « territoires catalyseurs d'innovation » 6.7.1 Projet port du futur « PEEPOS start-up » porté par GMPB	2,38	-	-	-	-

L'objet de la présente délibération est d'adopter la convention particulière visant à mettre en œuvre d'un point de vue opérationnel et financier le programme 6.2.3.1 du Contrat de Plan Etat-Région dit « Soutien au développement des activités industrielles navales du GPMB ». Elle s'inscrit par ailleurs dans la préparation d'un contrat de partenariat et de projets 2019-2020 à passer entre l'Etat, le Grand port maritime de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole qui sera prochainement soumis à l'adoption du Conseil métropolitain.

En premier lieu, il convient de rappeler que l'ambition de ce programme est de développer de nouvelles opportunités de développement au service des activités industrielles et logistiques du Port.

Concrètement, ce projet prend notamment la forme de la création et la remise à niveau d'un pôle naval. Il repose ainsi sur la valorisation des outils d'assèchement (ou formes de radoub) de Bacalan, des bassins à flots, de Bassens, avec l'objectif de développer de nouveaux marchés, à l'instar du refit (réparation, maintenance) de yachts ou bateaux fluviaux ou encore de la déconstruction et réparation navales. L'ensemble des travaux est détaillé dans la convention annexée à la présente.

Le pôle naval doit ainsi avoir pour objectif :

- de compléter l'offre de notre territoire, de la rendre attractive et d'attirer de nouveaux opérateurs,
- mais également de soutenir le développement des acteurs de l'industrie nautique et navale en leur facilitant les conditions de leur développement sur notre territoire.

Les engagements financiers fléchés dans le volet territorial du CPER constituent la « pierre angulaire » du financement du programme d'investissement qui sera conduit par le Grand port, maître d'ouvrage de l'opération.

Ainsi, les dépenses afférentes à la création du pôle naval se décomposent comme suit :

- site des bassins à flot : 7,700 M€
- site Bacalan : 1,400 M€
- site de Bassens : 3,600 M€
- équipements multi-sites : 1,000 M€
- site Bordeaux Brazza : 0,900 M€

Elles portent ainsi sur un montant global de 14,6 M€ HT.

Le financement de l'opération sera exécuté sur le budget du GPMB, avec une participation des signataires du Contrat de plan Etat-Région selon les règles de financements suivantes :

Etat	3 206 250 €	21,96%
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	3 206 250 €	21,96%
Conseil Départemental de la Gironde	1 000 000 €	6,85%
Bordeaux Métropole	3 206 250 €	21,96%
Grand Port Maritime de Bordeaux	3 981 250 €	27,27%
Total	14 600 000 €	100%

Ce détail fait apparaître une participation de la Métropole supérieure aux engagements du Contrat de plan initialement prévus à hauteur de 2 000 000 M€ pour Bordeaux Métropole, soit un financement supplémentaire de 1 206 250 € induit par des compléments apportés au programme initial notamment pour enrichir l'offre de service dédiée aux activités de refit ou accompagner le développement des acteurs industriels maritimes de notre territoire, fleurons de l'économie de Bordeaux Métropole.

Concernant les modalités financières de versement de la participation de la Métropole, dont le total s'élève à 3 206 250 €, il est convenu un versement en quatre temps selon l'échéancier suivant :

- 20 % à la date de démarrage de l'opération sur présentation d'une attestation du Grand Port Maritime de Bordeaux certifiant que l'opération a fait l'objet d'un début d'exécution des études,
- 30 % à la date correspondant à la moitié des dépenses réalisées, sur présentation par le Grand Port Maritime de Bordeaux des états d'acomptes certifiés par l'Agent comptable,
- 30 % à la date correspondant à 80 % des dépenses réalisées, sur présentation par le Grand Port Maritime de Bordeaux des états d'acomptes certifiés par l'Agent comptable,
- le solde, soit 20%, à la date de fin de réalisation des travaux de l'opération, sur production, par le Grand Port Maritime de Bordeaux, d'un état récapitulatif, accompagné des pièces justificatives comptables certifiées des dépenses effectivement réalisées, ainsi que d'une attestation certifiant que le programme a été réalisé en totalité, conformément au cahier des charges.

A la demande de la Métropole, il est prévu dans la convention que chaque étape de cet échéancier donnera lieu à un échange technique entre les services du Grand port maritime de Bordeaux et de Bordeaux Métropole permettant de vérifier le rythme de la programmation et des travaux conduits dans ce cadre et la stratégie mise en place pour développer le pôle naval de Bordeaux.

L'échéancier prévisionnel des travaux - qui fait d'ores et déjà état du bon démarrage de ces opérations est le suivant :

Tâches	Démarrage	Fin
Site des bassins à flot		
Pôle naval	2017	2019
Accès nautiques (portes écluse)	2017	2020
Forme 2	2017	2018
Site de Bacalan		
Slipway	2017	2018
Hall de montage	2017	2018
Site de Bassens		
Forme 3	2018	2019
Equipements multi-sites		
Equipements multi-sites	2019	2019
Site de Bordeaux Braza		
Quais CNB	2017	2018

Concernant les modalités de suivi de la convention, une rencontre annuelle de suivi sera mise en place pour valider le bon avancement de l'opération. A la demande de la Métropole, il est prévu la possibilité de tenir des points intermédiaires d'autant que de besoin.

Enfin, il convient de noter que le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine ont déjà adopté leur convention particulière avec le Grand port maritime de Bordeaux et débloqué les fonds correspondants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de plan Etat-Région signé le 23 juillet 2015,

VU la délibération n° 2015/0695 de Bordeaux Métropole en date du 30 octobre 2015 portant approbation du volet métropolitain du Contrat de plan Etat- Région 2015/2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- le volet métropolitain du Contrat de plan Etat – Région (CPER) engage Bordeaux Métropole au titre du programme 6.2.3. dédié au soutien au développement des activités industrielles navales du Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) à hauteur de 2,200 M€,
- la réalisation du projet de pôle naval induit des enjeux de développement industriel et économique, de rayonnement touristique et d'attractivité pour le territoire nécessitant des engagements financiers supplémentaires de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention particulière relative à la création du pôle naval.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention particulière ci-annexée.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur le chapitre 204, article 204182, Fonction 67.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 JANVIER 2019	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2019	